

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Georges sur Loire

Par arrêté en date du 22 novembre 2024, Monsieur le Maire de Saint Georges sur Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme visant à mettre en place un zonage et une réglementation adaptés pour permettre la création d'une nouvelle usine d'eau potable par le syndicat d'eau de l'Anjou, dans la vallée de la Loire, à proximité immédiate de l'usine actuelle.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 13 décembre 2024 à 9h00 au vendredi 17 janvier 2025 à 16h30, soit une durée de 36 jours.

Par une décision n° E24000169 / 49 en date du 24 septembre 2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Jean-Claude MORINIERE, chargé de mission retraité auprès de la Chambre d'Agriculture, en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, sur support papier et sur un poste informatique, sera à la disposition du public et pourra être consulté en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier sera également accessible en format numérique sur internet à l'adresse suivante : <https://www.saint-georges-sur-loire.fr/a-noter/plu-enquete-publique>

Le public pourra formuler ses observations dans le registre papier prévu à cet effet et disponible à la Mairie de Saint Georges sur Loire – 3 Place de l'Hôtel de Ville – 49170 Saint Georges sur Loire (02 41 72 14 80).

Le public pourra également utiliser l'adresse mail suivante : revisionplu2@saint-georges-sur-loire.fr

Les observations pourront également être adressées par courrier adressé à Monsieur le commissaire-enquêteur (dépôt ou envoi au siège de l'enquête publique fixé à la Mairie de Saint Georges sur Loire – 3 Place de l'Hôtel de Ville – 49170 Saint Georges sur Loire).

Au cours des permanences, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations. Elles se tiendront à la mairie de Saint Georges sur Loire :

Jours des permanences	Heures des permanences
Vendredi 13 décembre 2024	De 9h30 à 12h30
Mercredi 18 décembre 2024	De 14h00 à 17h00
Jeudi 9 janvier 2025	De 9h30 à 12h30
Vendredi 17 janvier 2025	De 14h00 à 16h30

À l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête ainsi que toute la correspondance relative à l'enquête, seront adressés, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, au commissaire-enquêteur. Le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours, à compter de la clôture de l'enquête publique, pour transmettre à Monsieur le Maire de Saint Georges sur Loire ses rapports et ses conclusions motivées. Une copie sera également adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la Mairie de St-Georges sur Loire – 3 Place de l'Hôtel de Ville – 49170 St-Georges sur Loire et sur internet (<https://www.saint-georges-sur-loire.fr/>) pendant un an à compter de la date de remise de ces documents.

À l'issue de l'enquête publique et au vu des rapports et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, le dossier de révision allégée n°2 du PLU de Saint Georges sur Loire, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil municipal de Saint Georges sur Loire pour approbation.

Le présent avis est affiché à la Mairie de Saint Georges sur Loire et sur différents points du territoire communal.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de la commune par mail (mairie@saint-georges-sur-loire.fr) ou à l'adresse suivante : Mairie de Saint Georges sur Loire – 3 Place de l'Hôtel de Ville – 49170 Saint Georges sur Loire (02 41 72 14 80).